

**SAVS Les Lices  
Castres**



**Livret d'accueil**

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue au SAVS Les Lices.

Au sein de notre Service, vous pourrez trouver un accompagnement pour réaliser votre vie professionnelle, sociale et personnelle et coordonner votre projet de vie, en favorisant l'autonomie, l'inclusion, la citoyenneté.

Ce livret d'accueil vous présente le service, ses activités, le personnel, son fonctionnement.

Le SAVS Les Lices fait partie de la Plateforme Adultes Autonomes du bassin de Castres, dans laquelle se trouvent également un Etablissement et Services d'Aide par le Travail, un Foyer d'Hébergement et un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés. L'objectif est de pouvoir vous proposer une large palette de services en fonction de vos attentes.

Bonne lecture.

Castres, le 1er février 2018

Emmanuel Giron, Directeur

## **I L'APAJH**

- I.1 La Fédération APAJH page 4
- I.2 L'action militante page 5

## **II Le SAVS Les Lices**

- II.1 L'implantation géographique page 7
- II.2 Le SAVS Les Lices page 8
- II.3 Plan du SAVS page 10
- II.4 Organisation du SAVS page 11
- II.5 Les prestations du SAVS page 12

## **III Informations concernant les personnes Accueillies**

- III.1 Modalités d'admission page 13
- III.2 Pièces à fournir page 13
- III.3 Assurance page 13
- III.4 Conditions d'accueil des proches page 13
- III.5 Droits et participation des personnes accueillies page 14
- III.6 Continuité de l'accompagnement page 15

## I.1 La Fédération APAJH



L'APAJH a été créé en 1962.

C'est une association militante et gestionnaire.

Elle défend les droits des personnes en situation de handicap.

Elle gère des structures sociales et médico-sociales.

Elle accompagne tous types de handicap : physiques, mentaux, psychiques, sensoriels, ...

L'APAJH est reconnu d'utilité publique depuis 1974.

Son action est utile à la société française.

Elle respecte les convictions de chacun.

Elle respecte la dignité des personnes en situation de handicap.

La dignité, c'est le respect que mérite une personne quelles que soient ses différences.

La Fédération APAJH intervient au niveau : national, départemental et européen.

Le mouvement APAJH, c'est la Fédération et les associations départementales.

Le mouvement APAJH gère plus de 630 structures sociales et médico-sociales.

30 000 personnes en situations de handicap sont accompagnées par l'APAJH.

14 000 personnes travaillent à l'APAJH.

L'APAJH veut l'égalité des droits pour tous :

- droit à l'école
- droit à la vie professionnelle
- droit à la vie sociale et culturelle
- droit au sport
- droit au logement
- ...

Elle fait donc avancer la réflexion et les actions pour un accès à tout pour tous.

## I.2 l'action militante de l'APAJH

L'APAJH fonde son action sur des convictions fortes, des valeurs humanistes :

### La primauté de la personne



- La personne en situation de handicap est d'abord une personne.
- Comme toute autre personne, c'est un citoyen.
- Elle a donc des droits et des devoirs dans son pays.
- Elle participe à la construction et à la réalisation de son projet de vie.
- Elle a droit à des aides pour compenser son handicap.
- Ce sont des aides techniques, financières, humaines.

### Laïcité



- L'APAJH reconnaît que chaque personne a ses propres particularités.
- L'APAJH reconnaît que les différences de chacun sont une richesse.
- Les citoyens peuvent avoir des opinions personnelles.
- Les citoyens ont le choix de leurs convictions religieuses.
- La personne peut exprimer ses convictions religieuses.
- Mais elle ne doit pas imposer ses convictions aux autres.
- La laïcité permet de vivre tous ensemble en respectant les différences de chacun.

## I.2 APAJH: l'action militante

### Engagement citoyen solidaire



Le handicap peut concerner tout le monde.

C'est l'Etat qui doit venir en aide aux personnes en situation de handicap.

C'est ce qu'on appelle la solidarité nationale.

L'Etat doit donner l'argent nécessaire pour garantir une vie digne aux personnes.

La dignité, c'est le respect que mérite une personne quelles que soient les différences.

### De l'intégration à l'inclusion



Pour l'APAJH, l'inclusion va au-delà de l'intégration des personnes en situation de handicap.

Une société inclusive est une société qui ne met personne à l'écart.

C'est une société qui s'adapte aux besoins des personnes.

Elle assure à tous l'accessibilité à l'espace public.

Le milieu ordinaire doit s'adapter et s'ajuster aux besoins des personnes en situation de handicap.

### L'accessibilité universelle



Pour l'APAJH, l'accessibilité universelle c'est l'accès à tout pour tous, et non pas seulement aux bâtiments, aux transports, etc.

C'est l'accès pour tous à l'école, à l'emploi, au droit de vote, au logement, aux loisirs, au sport, à une vie affective, ...

Tout citoyen doit avoir accès à l'ensemble des services offerts à la population dans tous les domaines d'activités.



### II.1 Implantation géographique

9 rue des Porches 81100 Castres



Tél. 05 63 62 02 77 (messagerie en dehors des horaires d'ouverture)  
06 85 99 81 11 (possibilité de communiquer par SMS)

savs.castres@apajh.asso.fr

<http://www.apajh81.org/ets-fd/fh-strada-vittoz-et-savs-des-lices/>

Le service est ouvert toute l'année, samedi, dimanche et jours fériés inclus.

Accueil téléphonique :

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi: 9h à 19h30
- Mardi: 16h à 19h30 (répondeur de 9h à 16h)
- Samedi: 9h à 19h
- Dimanche et jours fériés: 10h à 18h

#### Moyens d'accès:



- Bus de ville gratuits à 3mn à pied



- A 5mn à pied du centre-ville





## II.2 Le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)

### Population accueillie

- Le SAVS bénéficie d'un agrément pour accompagner 80 personnes habitant le sud du Tarn.
- Les personnes ont une orientation SAVS délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)



### Les Finalités de l'accompagnement

Le SAVS Les Lices propose un accompagnement adapté aux besoins de chacun, pour favoriser : le bien-être, l'autonomie des personnes et les liens sociaux.

Il recouvre tout ou partie des actes essentiels de la vie:

- Démarches administratives, budget
- Logement et vie quotidienne (courses, alimentation, ménage, transport)
- Santé et soins
- Culture et loisirs
- Vie sociale, familiale et citoyenne
- Formation et activité professionnelle
- ...





## II.2 Le SAVS

### Recours en cas de difficultés (gracieux et contentieux)

Comme tout usager d'un établissement médico-social, je peux faire appel à une personne qualifiée pour m'aider à faire valoir mes droits (ou mon représentant légal; article L.311-5 du code de l'action sociale).

Personnes qualifiées dans le département du Tarn:

- BONNEMAIN Jean-Michel: Pendariès Haut 81600 Brens; tél 06 74 08 63 01 ; jm.bonnemain@orange.fr
- ROUTABOUL Jean-Claude: tél: 06 09 74 60 76 ; jeanclaude-routaboul@orange.fr
- 39 77 : numéro d'appel pour signaler un fait de maltraitance

### Personne de confiance

Vous pouvez désigner une « personne de confiance ».

C'est une personne en qui vous avez confiance.

Elle vous aidera à prendre des décisions et à comprendre vos droits.

La personne de confiance a un devoir de confidentialité.

Elle ne doit pas transmettre aux autres les informations que vous lui donnez.

Pour la désigner, vous devez compléter un formulaire remis à l'admission.





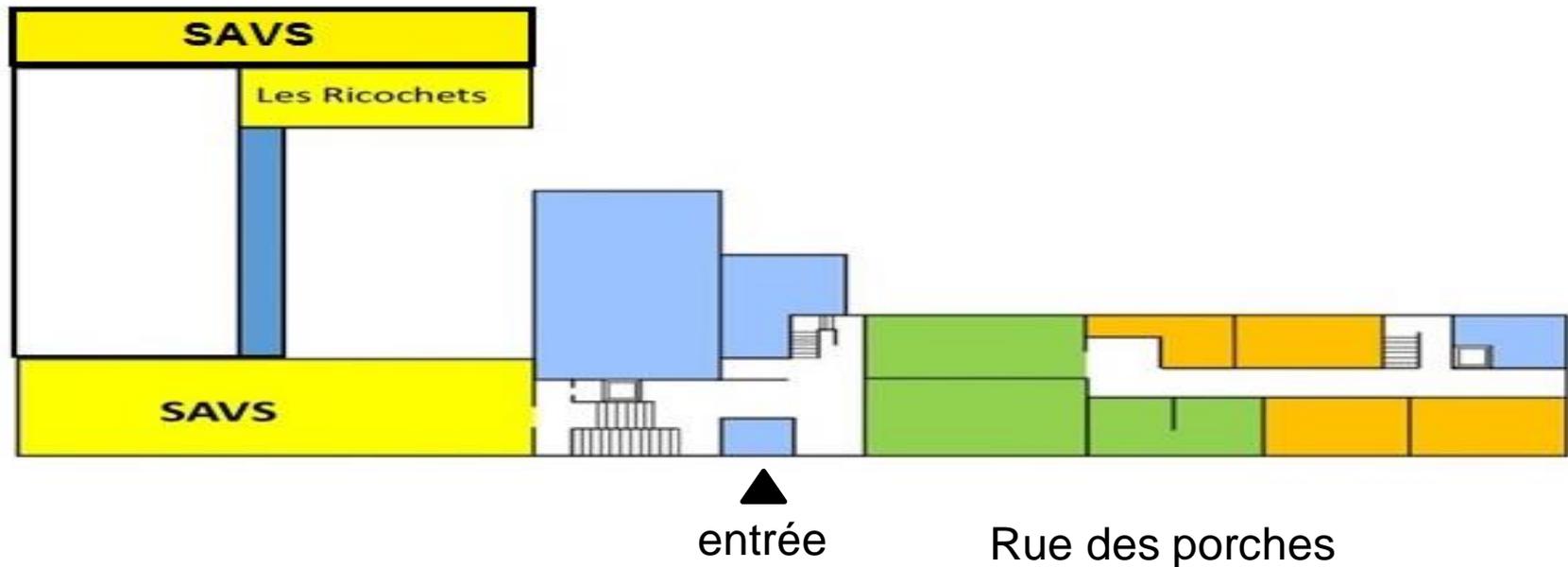
## II.3 Plan du SAVS

Le service est situé dans un bâtiment avec un jardin extérieur.

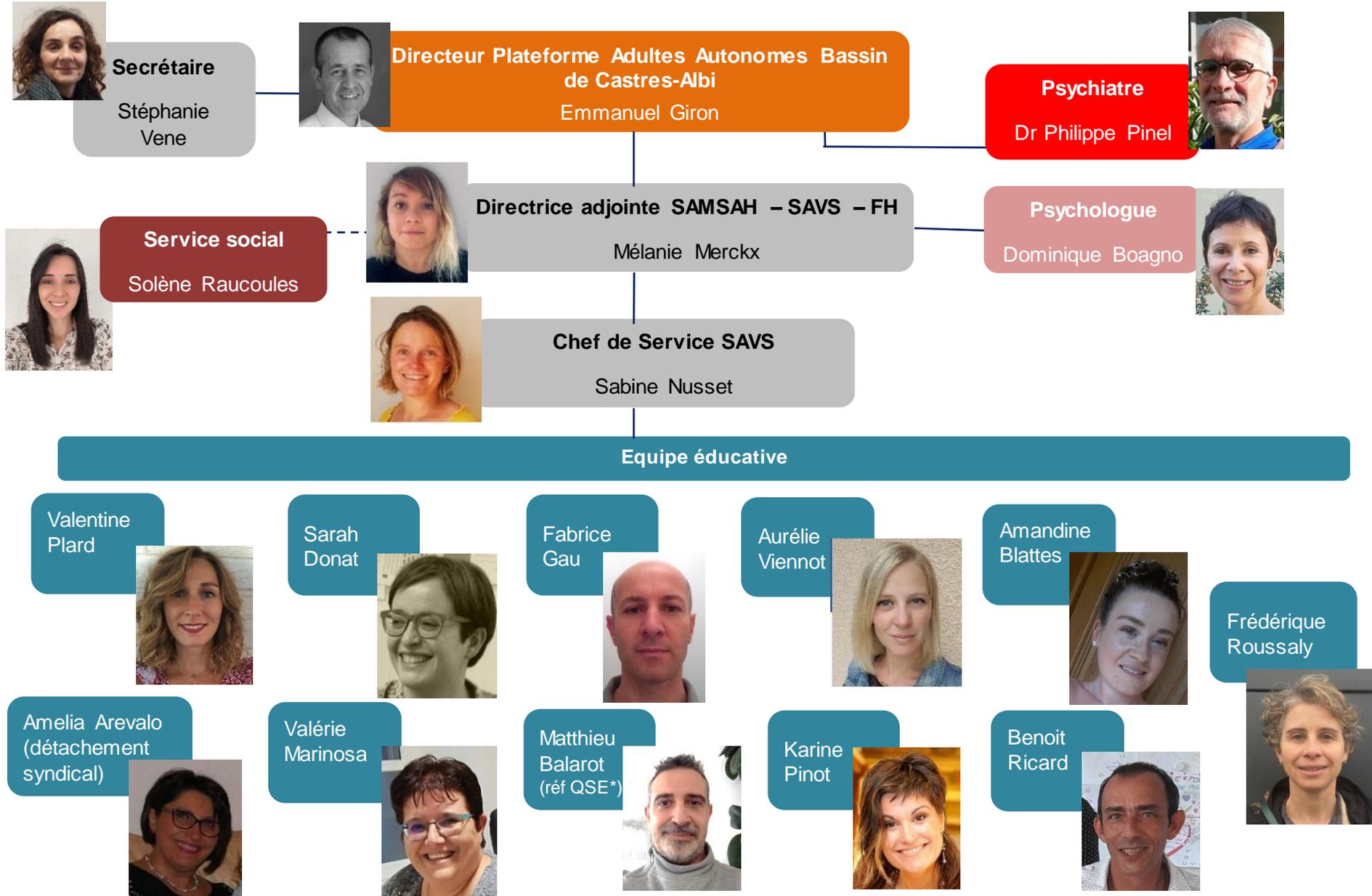
Il se trouve à proximité des commerces et services proposés par la ville.

Le service est composé :

- d'une salle d'accueil
- d'une salle de réunion
- de bureaux dédiés aux entretiens
- d'un local susceptible d'accueillir des rencontres familiales (Les Ricochets)



# SAVS Les Lices - Castres





## II.5 Les prestations

Le SAVS propose un accompagnement adapté aux besoins de chaque bénéficiaire, dans le respect des valeurs de l'APAJH, à savoir :

- une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de la vie
- un accompagnement social en milieu ouvert
- un apprentissage à l'autonomie
- un lieu susceptible d'accueillir des rencontres familiales



Ce service vous donne la possibilité de rencontrer différents professionnels pouvant proposer :

- un accueil individualisé pour vous aider à réaliser votre projet de vie.
- une aide psychologique et /ou psychiatrique.
- un lieu d'entretien et d'échange



### **Projet Personnalisé d'Accompagnement**

Les prestations de l'accompagnement sont définies dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Ce document est co-écrit avec moi chaque année et les objectifs visés sont évalués tout au long de l'année.

# III Informations concernant les personnes accueillies

## III.1 Les modalités d'admission: comment rentrer au SAVS ?

- Je prends contact avec le service
- Je suis reçu par l'assistante sociale pour identifier mes besoins et souhaits, et découvrir les locaux.
- Je rentre au SAVS, je signe un Document Individuel de Prise en Charge.
- Je rencontre les professionnels de l'équipe et notamment la personne qui assure ma référence.
- S'il n'y a pas de place disponible immédiatement, je suis inscrit sur une liste d'attente.



## III.2 Pièces à fournir lors de l'admission

- ✓ Dossier d'admission
- ✓ Notification SAVS délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
- ✓ Pièce d'identité
- ✓ Copie du jugement de mesure de protection (si besoin)



## III.3 Assurance

Le SAVS des Lices a souscrit auprès de la MAIF une assurance responsabilité civile pour les activités du service.

## III.4 Les conditions d'accueil des proches

L'équipe du SAVS se propose de rencontrer les proches à la demande des personnes accompagnées.

**N.B. :** Des données personnelles sont traitées par informatique avec le logiciel Via Trajectoire. Des données administratives et personnelles sont consignées dans le dossier unique informatisé de la personne accompagnée au travers du logiciel Médiatteam.

## III.5 Droits & participation des personnes accueillies



### Droit et protection de l'information des personnes accueillies

Mon dossier est composé:

- des éléments administratifs, professionnels et sociaux, conservés au bureau de l'assistante sociale
- des éléments médicaux conservés au bureau médical et accessibles uniquement au personnel médical (sauf dispositions judiciaires particulières).

Le SAVS garantit la confidentialité et la protection des données.

Après demande écrite auprès de la Directrice Adjointe, je peux consulter mon dossier (moi ou mon tuteur dans le cas d'une mesure de protection).



### Participation à la vie du SAVS

- Le Conseil à la Vie Sociale (CVS) est un groupe qui se réunit 3 fois par an pour discuter de la vie des services.

Je suis représenté par 2 délégués élus, qui font remonter mes questions.

Pierrick  
Deplanque



Christelle  
Trinité -  
Schillemans



### Le règlement de fonctionnement

Remis lors de mon admission, il définit mes droits, devoirs et obligations, nécessaires au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de vie au sein du service.

## III.5 Continuité de l'accompagnement

### Orientations possibles

Si mon projet est de quitter le SAVS, plusieurs orientations sont possibles.

Nous pouvons vous accompagner vers les solutions suivantes:

- Autre dispositif social ou médico-social (SAMSAH, SAVS, famille gouvernante, résidence accueil...)
- Dispositif de santé (CMP Centre Médico Psychologique, hôpital de jour ...)
- Fin de l'accompagnement

 Droit à la renonciation: je peux à tout moment renoncer par écrit aux prestations, et quitter le SAVS. Je peux aussi demander des modifications de mon accompagnement.

### Après le SAVS

Dans le cadre de la procédure de fin d'accompagnement, le SAVS me propose un calendrier précisant les dates des trois entretiens qui me seront proposer dans une période de 1 à 10 mois.

L'objectif est d'éviter une rupture dans mon parcours d'accompagnement.

Après mon départ du SAVS et dans l'attente d'une solution stable pour moi, je peux continuer à demander conseil aux professionnels du Service.

